

## Anticiper la reprise : l'union sacrée autour des PME

Les semaines passées ont vu l'annonce d'un certain nombre d'initiatives afin de réagir à la situation difficile que traversent les PME et de palier leurs difficultés, notamment financières.

Patrice TAPIE, Président de la CGPME Bourgogne, a pris acte avec satisfaction de l'union sacrée se créant autour de ses entreprises, et cela sur chaque territoire.

Au nom de nos milliers d'entreprises adhérentes, commerçants, industriels, prestataires de services, nous avons alerté, lors des réunions de suivi de l'activité, les services de l'État, sur les difficultés liées à l'accès à l'assurance crédit, aux délais de paiement, à l'octroi de crédit, au règlement de certaines charges comme la TVA en avance de trésorerie... et avons été généralement entendus.

En effet, différentes mesures ont été prises, qui visent notamment à

- ⇒ ⇒ augmenter le taux de garantie pris en compte par les assureurs crédit,
- ⇒ ⇒ faciliter l'accès au crédit en instaurant un recours rapide en la personne du médiateur,
- ⇒ ⇒ encourager l'investissement au capital des PME,
- ⇒ ⇒ généraliser et harmoniser le rescrit fiscal,
- ⇒ ⇒ faciliter l'accès au crédit impôt recherche.

Pour les discussions nationales en cours, il s'agit maintenant :

- d'accélérer la suppression de l'impôt forfaitaire annuel (acquis pour les entreprises dont le CA est inférieur à 1 500 000€), notamment pour les entreprises déficitaires en 2008 (réalisant jusque 15M€ de CA, dont l'exonération est prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2010),
- d'encourager les PME à miser sur l'avenir – notamment en allégeant l'impôt sur les sociétés en cas d'investissement immédiat, car les entreprises françaises souffrent d'un manque de fonds propres – en mettant en œuvre des projets anticipant la reprise,
- de redynamiser l'emploi et la formation – notamment en étendant l'exonération de charges pour le première nouvelle embauche aux entreprises de moins de 50 salariés, et en facilitant encore l'accès à la formation – en accompagnant les projets de l'entreprise par une élévation du niveau de compétences de ses salariés.

C'est pourquoi, en étroit partenariat avec les services de l'État et du Conseil régional de Bourgogne, l'enjeu est maintenant de faciliter l'accès pour les entreprises aux aides conjoncturelles mises en œuvre pour les PME et TPE, et surtout d'accompagner toutes celles qui le souhaitent dans leurs initiatives en vue de préparer la reprise.

C'est dans cet esprit offensif que les acteurs de la Région réunis, animés par la CGPME, accompagneront en 2009 ces projets pour prospecter et exporter, former, améliorer leur performance économique, innover, nouer de nouvelles alliances... Des cellules d'aide sont mises en place (cf. ci-dessous, médiateurs du crédit).

Les entreprises bourguignonnes ont besoin de retrouver de l'activité.

Au-delà des aides nationales pour les secteurs bancaires ou automobiles, et en souhaitant que celles-ci soient réellement utilisées pour amortir les effets de la crise, le soutien de tous les acteurs économiques régionaux est fondamental pour que les PME traversent cette période difficile.

C'est donc ensemble que nous continuerons à mener tous les chantiers nécessaires au maintien d'un niveau d'activité permettant de pérenniser le plus grand nombre d'entreprises.

### **Médiateurs du crédit et tiers de confiance :**

En parallèle et en complément du travail réalisé par les médiateurs du crédit dans chaque département et en région, sont mis en place, à la demande M. NOVELLI, des "tiers de confiance de la médiation", au service des entreprises souhaitant être informées et orientées dans leur recherche de solutions à des difficultés de financement, pour leur activité ou pour leurs projets de développement.

**Côte d'Or : 03 80 68 49 99**

Didier PRORIOU : [didier.proriol@cgpme-bourgogne.com](mailto:didier.proriol@cgpme-bourgogne.com)

Anne ERSCHENS : [anne.erschens@cgpme-bourgogne.com](mailto:anne.erschens@cgpme-bourgogne.com)